

DOSSIER COMMUNE :  
150 ANS APRÈS,  
ELLE REVIENT !

LOI « SÉPARATISME » :  
À L'ASSAUT DES ASSOS

WWW.COFOJOURNAL.ORG

**CQFD** 4€

N° 196 • Mars 2021 • Mensuel de critique et d'expérimentations sociales

LA FEMME  
QUI INVENTA  
LE 8 MARS

VIRUS DE LA  
SURVEILLANCE :  
VERS L'INTIMITÉ ZÉRO

# LA REVANCHE DU FANTÔME DE LA COMMUNE DE PARIS

COMMISSION  
DES  
BARRICADES

CITOYENS...



L11214 - 98 - F. 4,00 € - RD

# LES CONDÉS

«Pendant la nuit du 18 au 19 mars, l'État, l'armée, la police, tout ce qui pèse sur les vies humaines du dehors et d'en haut, tout s'est dissous, évanoui, évaporé. Ce matin-là, tout est possible», note Henri Lefebvre dans son livre *La Proclamation de la Commune* (1965, rééd. La Fabrique, 2018). Mais comment, après avoir rompu avec l'ordre ancien, établir un ordre révolutionnaire?

«La guerre et la police sont les deux bras de la Commune ; il faut de l'énergie», déclarait le blanquiste Édouard Vaillant le 19 avril au Conseil de la Commune.

Comment la Commune a-t-elle géré son «volet sécuritaire»? Explications avec les historiens Quentin Deluermoz\* et Maxime Jourdan\*\*.

**À** LA VEILLE DE LA COMMUNE, le sentiment d'hostilité des classes populaires vis-à-vis de la police est manifeste – et ne se démentira pas par la suite. «Le sergent est un trouble-fête», rapporte dans ses notes<sup>1</sup> le commissaire Adolphe Gronfier, en fonction à la préfecture de police de Paris de 1866 à 1893 (sauf durant la Commune). Il y dresse, non sans ironie, le constat sans appel du fossé entre les agents de la paix et le peuple parisien, peu sensible à la nécessité d'une force publique : «Cette haine du sergent de ville est particulière à la population de Paris ; celle-ci la pousse même jusqu'à un tel degré d'exagération qu'elle ne perd pour ainsi dire pas une occasion de prendre parti pour le filou arrêté, contre les agents qui l'arrêtent. Cette manière de voir et d'agir fait partie du catéchisme nouveau, et, dans peu d'années, nul ne sera certainement parfait citoyen, s'il ne réclame l'abolition de la police.»

**«Le sergent de ville est bien l'un des ennemis de la Commune, avec le prêtre, le gendarme, le député, le propriétaire» (Deluermoz)**

\* Quentin Deluermoz est l'auteur au Seuil du *Crépuscule des révoltes (1848-1871)*, 2012 et de *Commune(s) 1870-1871. Une traversée des mondes au xix<sup>e</sup> siècle*, 2020.

\*\* Maxime Jourdan a établi l'édition de *Phénix, Vieux de la Vieille (Roman de la Commune, de l'exil et du retour)* de Lucien Descaves, La Découverte, 2019. Il est l'auteur des articles «La police sous la Commune» et «Les blanquistes sous la Commune» dans le dictionnaire coordonné par Michel Cordillot, *La Commune de Paris 1871 : Les Acteurs, l'événement, les lieux*, L'Atelier, 2021.

l'endroit de l'institution policière : s'ils font chorus avec les républicains réclamant son abolition, ils identifient – à raison – la préfecture de police comme le centre névralgique du pouvoir dont ils subissent les foudres.»

Pourchassés sous l'Empire, les blanquistes ne cachent pas leur volonté de revanche, à l'instar de Théophile Ferré qui, jugé à Blois durant l'été 1870, invente la cour en des termes peu équivoques : «Vous êtes aujourd'hui la force, usez-en ! Mais quand je l'aurai, gare à vous !»

Aussi, il n'est pas étonnant que lorsque l'insurrection éclate le 18 mars, la plupart des agents de police quittent Paris par crainte de représailles. Dans ce moment de vacance du pouvoir et de désorganisation, les revendications communalistes s'expriment le 23 mars dans la bouche de l'internationaliste Eugène Varlin au sein du Comité central républicain des vingt arrondissements : «Nous voulons un conseil municipal élu. Nous voulons des franchises municipales sérieuses pour Paris, la suppression de la préfecture de police, le droit pour la Garde nationale<sup>2</sup> de nommer tous les officiers y compris le commandant en chef, la remise entière des loyers échus au-dessous de 500 francs, une loi équitable sur les échéances ; enfin nous demandons que l'armée se retire à vingt lieues de Paris.»

Ceci dit, précise-t-il, «l'image "noire" de la police parisienne (brutale, proche des malfaiteurs), née de la figure de Vidocq, n'a jamais vraiment disparu. La répression policière lors des grandes manifestations de la fin des années 1860 a rallumé la logique de confrontation. Et avec la Commune tout se précipite : les sergents de ville – renommés "gardiens de la paix" depuis l'avènement de la République en septembre 1870 – deviennent les symboles du "monde d'avant", du régime impérial despote.»

La police politique impériale concentre en effet toute la détestation de l'extrême gauche de l'époque qui dénonce ses mouchards, sa brigade des mœurs, ses fameuses «blouses blanches» (provocateurs déguisés en ouvriers et infiltrés dans les manifestations – leur importance réelle est sujette à caution), sa censure, les complots de son cabinet noir, etc. L'historien Maxime Jourdan souligne quant à lui le «pouvoir considérable» dont elle dispose alors : «Sous la férule du préfet Joseph Pietri et à l'instigation du "commissaire spécial" Michel Lagrange, redoutable chef de la police politique, une pluie de condamnations s'abat sur les républicains socialistes, au premier rang desquels se trouvent les pugnaces blanquistes. Aussi ces derniers adoptent-ils une attitude ambivalente à

«Écrire l'histoire de la police sous la Commune revient peu ou prou à écrire une page de l'histoire du blanquisme», précise Maxime Jourdan. Les blanquistes semblaient avoir quelque appétence pour ces fonctions. Pour l'historien, ils «sont épris d'ordre, imbus d'autorité et de centralisme ; ils ne renâclent pas devant la coercition et sont même adeptes de la Terreur, de la dictature d'une minorité d'avant-garde. Tous ces traits ne les prédisposent pas à la suppression de la préfecture de police ni à sa "démocratisation". D'autant que Raoul Rigault, dont Blanqui dit qu'il "est né préfet de police", s'est fait une spécialité du contre-espionnage politique ; il connaît la rue de Jérusalem (siège de la préfecture sur l'île de la Cité) comme sa poche. Il attend son heure... Au lendemain de l'insurrection communaliste, c'est tout naturellement qu'il s'installe à la préfecture de police. Ses camarades rétablissent les 80 commissariats de Paris qu'ils s'efforcent de confier à des amis de leur sensibilité politique.»

Dès lors, le volet sécuritaire sous la Commune englobe plusieurs réalités. Selon Maxime Jourdan, il va s'opérer «une dichotomie qui se voulait stricte – et qui fut moins nette et plus poreuse qu'envisagé – entre maintien de l'ordre public (droit commun) et répression des opposants au nouveau régime (police politique).»

Peut-on voir s'esquisser dans la confusion l'émergence d'une «police citoyenne»? Quentin Deluermoz dresse un tableau qui varie selon les quartiers : «[Les postes de commissaires vacants] sont occupés par des militants à l'instigation de "l'ex-préfecture de police" ou des municipalités qui peuvent se trouver alors en conflit. D'autres le sont par des habitants ou des figures de confiance du quartier. Aussi y a-t-il beaucoup "d'ordres" en vigueur dans le Paris insurgé. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, le commissaire du quartier des Épinettes applique le "bon droit" des ouvriers fondé sur la négociation et la conciliation. Celui du quartier de l'Odéon [6<sup>e</sup>] en revanche peine à faire respecter les règlements par les populations de la rue... Enfin il ne faut pas oublier que les gardes nationales sont un autre acteur de l'ordre essentiel, ni que, dans cette période qui affirme rendre le pouvoir aux citoyens, les interventions de ces derniers sont plus nombreuses et fréquentes. Le rapport à l'ordre et à la loi est ainsi complètement chamboulé pendant la Commune.»

## Une page de l'histoire du blanquisme

Mais dans un contexte révolutionnaire, la police est d'évidence un enjeu politique majeur. Le 20 mars, un des chefs du courant blanquiste, Raoul Rigault, devient délégué à la Sûreté à 25 ans seulement et prend le pouvoir de ce qui est désormais appelé «l'ex-préfecture». Dans ses mémoires, intitulées *La Commune vécue*, son secrétaire Gaston Da Costa affirme que la «faute irréparable» de Rigault a été de couler l'organisation policière de la Commune dans le «moule malpropre» de celle de l'Empire –, un moule qui, néanmoins, «avait l'avantage d'être tout fait».

les brimades, les arrestations, se comportant en véritable terreur de quartier. La tâche des commissaires est d'autant plus malaisée que, généralement, la population regimbe à collaborer avec la police, fût-elle révolutionnaire. Le peuple de Paris a conservé une méfiance instinctive envers les forces de l'ordre.»

En outre, les communards n'ont pas été laxistes avec les délinquants et se sont voulus vertueux sur le plan des mœurs. Maxime Jourdan nous explique qu'ils «vont faire preuve d'un rigorisme, d'un moralisme et d'une pudibonderie révolutionnaires» : «Ainsi s'expliquent le respect affiché, proclamé, assumé de la propriété privée – on leur reprochera bien suffisamment, par la suite, de n'avoir pas fait main basse sur la "fortune capitaliste" qu'était la Banque de France –, et les décrets réprimant les jeux de hasard, la mendicité, la prostitution, le vagabondage, etc.» Il faut rappeler qu'à la fin de l'Empire, «les révolutionnaires toutes tendances confondues n'ont cessé de vitupérer "la fête impériale" [et] la décadence morale du régime qui a transformé Paris en un "vaste lupanar international"»... Non sans une certaine hypocrisie d'ailleurs, car certains jeunes blanquistes, Rigault en tête, ont eux-mêmes une réputation de noceurs et de «coureurs de grisettes».

Dans une certaine mesure, il n'y a pas de discontinuité majeure en ce qui concerne les missions de sécurité publique. Dans ses mémoires<sup>4</sup>,

**«La population regimbe à collaborer avec la police, fût-elle révolutionnaire.»**



RAOUL RIGAULT.

# DE LA COMMUNE

Philippe Cattelain, chef de la Sûreté sous la Commune qui se voit chargé des affaires de droit commun, rappelle que Théophile Ferré estimait que « les lois révolutionnaires ne seront jamais trop dures pour les voleurs de profession ». D'ailleurs, « les observateurs louent la sûreté des rues de Paris, rappelle Maxime Jourdan. Élie Reclus, témoin critique envers la Commune [qui l'a nommé directeur de la Bibliothèque nationale], note à la date du dimanche 14 mai que "jamais ville ne fut plus rangée, plus paisible à l'intérieur" ».

## Une police politique ?

Cattelain, fonctionnaire atypique peu politisé au cœur de la machine répressive, souligne les contradictions du nouvel ordre révolutionnaire avec un peu d'amertume : « Il faut constater une chose, c'est que les gens au pouvoir, tout en critiquant ce qu'il a pu exister avant eux, finissent par trouver utile ce qu'ils ont mis tant d'acharnement à démolir, et se contentent de mettre un nom d'ami à la place d'un nom d'adversaire, pour continuer d'administrer avec les mêmes habitudes, et souvent les mêmes abus. »



La possibilité d'une « autre police », communale et démocratique, se heurte à la brièveté de l'événement et au contexte de guerre civile, contaminé par l'espionnage et la « fièvre obsidionale ». Toutefois des protestations ne manquent pas de s'élever au sein de la Commune face aux tendances dictatoriales de Rigault – quand on lui reprochait ses méthodes illégales, il s'exclamait : « Nous ne faisons pas de la légalité, nous faisons la révolution. » Par exemple, il prépare, dès le lendemain de l'adoption du Comité de salut public<sup>6</sup>, les mandats d'arrêt destinés aux minoritaires qui avaient voté contre. Mais, dans les rangs des néo-jacobins et des blanquistes même, on s'insurge contre cette « folie ». Pour contrebalancer certains effets de l'arbitraire en vigueur, le délégué à la Justice Protot (un blanquiste) et des élus du Conseil communal (Arnould et Vermorel) tentent d'obtenir l'interdiction des perquisitions sans mandat, le droit de visite aux détenus par les membres de la Commune et la levée du secret auquel étaient soumis les prisonniers jugés dangereux.

Cependant, Rigault, moins austère que sa légende noire le laisse entendre, est décrit par Cattelain comme « un révolutionnaire ardent, quelques fois brutal, mais toujours accessible aux sentiments d'humanité », qui mettait un point d'honneur à offrir un bon traitement à ses ennemis incarcérés.

Maxime Jourdan avance quelques circonstances atténuantes : « S'ils étaient nombreux à récriminer contre Rigault, force est de constater que

sa tâche était si rude, si complexe, si ingrate, qu'il y avait peu de candidats à sa succession – et c'est un doux euphémisme. »

Pour l'historien, « le problème ne réside pas tant dans le nombre d'arrestations (entre 1000 et 4000, selon les sources), qui peuvent se justifier dans un état de guerre, que dans leur nature, dans la qualité des personnes incarcérées. En la matière, le manque de discernement fut patent : on frappait "à tort et à travers", reconnaît Da Costa. Cependant que les ecclésiastiques et les policiers du régime déchu polarisaient l'attention de Rigault et de Ferré et subissaient leur vindicte, des espions et des traîtres avérés sévissaient, sans qu'on les inquiète, dans les ministères, les états-majors et les bataillons de la Garde nationale. »

Peut-on alors parler d'une tentative de mise en place d'une police politique ? Maxime Jourdan répond par l'affirmative tout en mettant en garde vis-à-vis des comparaisons anachroniques avec les régimes totalitaires et policiers du xx<sup>e</sup> siècle : « En raison de la polycratie à l'œuvre sous la Commune, des nombreuses autorités rivales ou concurrentes, du caractère "anarchique" du mouvement communaliste, il me semble excessif de parler de "pouvoir policier". Cette police politique, redoutable en théorie, il ne faut en exagérer ni la capacité ni l'importance. »

## Des lendemains qui saignent

Le 26 mai, en pleine Semaine sanglante, on pouvait lire dans le journal réactionnaire *Le Siècle* : « La terreur blanche succède déjà dans Paris à la terreur rouge ; il n'y a là rien de surprenant. [...] La police des rues pacifiées est remise depuis hier aux agents de ville, lesquels sont chargés d'arrêter les gens suspects, pourvu qu'ils n'abusent pas de ce droit, comme au temps de l'Empire ! » Vaine précaution de journaliste : les pavés sont tout sanglants.

On connaît le sort de Rigault abattu sans jugement par les Versaillais le 24 mai aux abords du jardin du Luxembourg et celui de Théophile Ferré, bravache devant la sentence du 3<sup>e</sup> conseil de guerre et fusillé le 28 novembre. Conséquence des fusillades, des dénonciations massives (400 000 lettres de délation), des emprisonnements, de l'exil et la proscription : à l'automne 1871, l'industrie parisienne enregistre une perte de 100 000 ouvriers par rapport à l'année précédente.



Maxime Jourdan souligne que Versailles, qui traitait les communards comme « un ramassis de voleurs et d'assassins », avait la volonté « de dénier tout caractère politique aux actes de la Commune, en les criminai-

lisant ». Cela vaudra également pour les fonctionnaires qui auront servi la Commune, même en effectuant des tâches administratives subalternes : ils seront jugés pour usurpation de fonctions publiques. « Quant à ceux qui auront montré dans l'exercice de leurs fonctions une adhésion politique au régime nouveau, ils seront jugés par un conseil de guerre et encourront la déportation ou les travaux forcés. »

Quels changements s'opèrent dans l'organisation de la police au lendemain de la Commune ? La conséquence immédiate est la dissolution de la Garde nationale afin d'éviter un prochain épisode de peuple en armes. « Surtout, observe Quentin Deluermoz, Thiers fait passer l'effectif de la police municipale de 5 700 à 6 800 agents. Cette augmentation correspond à une tentative de militarisation des forces de police. Cette orientation est cependant

vite abandonnée. La presse républicaine et libérale a vivement réagi au nom de l'idée, croissante depuis les années 1860, d'une police proche du public. Surtout, le Conseil municipal de Paris, situé à gauche de l'échiquier politique, a mené au même moment une tentative de municipalisation. L'opposition avec la préfecture de police dure quatre ans, de 1874 à 1878. La remise en cause de l'étatisation de la police municipale parisienne ne va pas plus loin : les préfets de police et les gouvernements refusent de se priver du contrôle d'une telle force de police dans la capitale. »

Une préfecture de police devenue le laboratoire du maintien de l'ordre en France et dont on connaît le rôle lors de la rafle du Vél d'Hiv' et du 17 octobre 1961 – son pouvoir semble aujourd'hui intouchable.

## PROPOS REÇUEILLIS PAR M. L.

1. Publiées pour la première fois en 2010 aux éditions Horay, sous le titre *Dictionnaire de la racaille. Manuscrit secret d'un commissaire de police parisien au xx<sup>e</sup> siècle*.

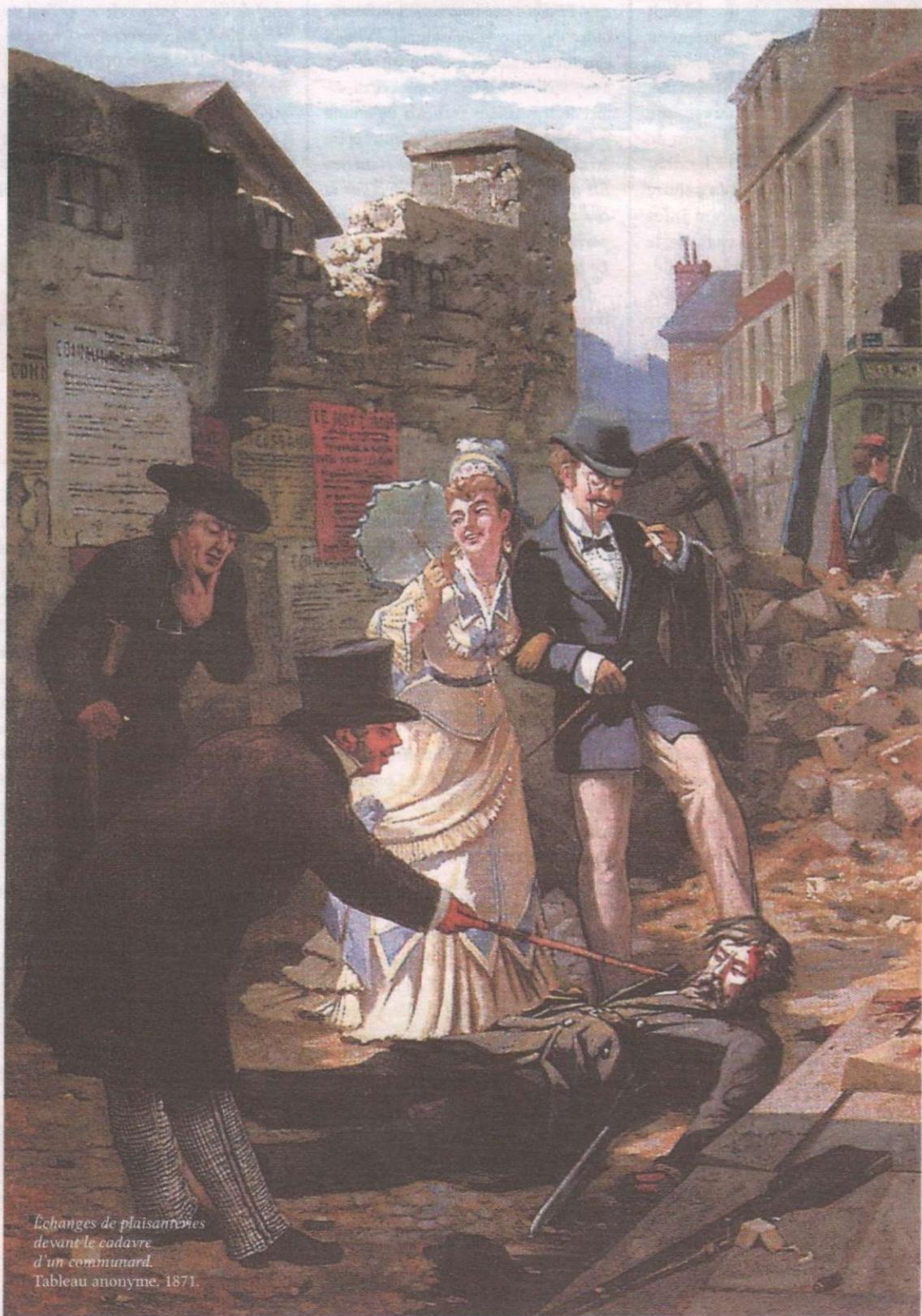
2. Éditée sous le titre *Policiers dans la ville. La Construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Publications de la Sorbonne, 2012.

3. Depuis la Révolution française, les bataillons de gardes nationaux sont une armée de réserve de citoyens. La guerre contre la Prusse de 1870 a vu leurs rangs gonfler jusqu'à 590 000 hommes. La Fédération de la Garde nationale parisienne a constitué le bras armé de la Commune.

4. *Mémoires inédits du chef de la Sûreté sous la Commune*, Paris, Félix Juven, 1900.

5. *La Commune de Paris au jour le jour*, 1908.

6. Le 1<sup>er</sup> mai, pour faire face à l'avancée des troupes versaillaises, le Conseil de Commune vote les pleins pouvoirs à un exécutif restreint sur le modèle du Comité de salut public de 1793. Une minorité, composée de socialistes anti-autoritaires, déplore que la Commune ait « abdiqué son pouvoir entre les mains d'une dictature ».



## LES COMPTES MACABRES DE LA SEMAINE SANGLANTE

# Thiers : « Ce spectacle affreux servira de leçon... »

**D**EPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES, les travaux de l'historien anglais Robert Tombs<sup>1</sup> ont eu tendance à revoir considérablement à la baisse le bilan humain de la répression, ouvrant le champ à une nouvelle bataille de chiffres. Dans un petit ouvrage intitulé *La Semaine sanglante. Mai 1871. Légendes et comptes* (Libertalia, 2021), l'écrivaine Michèle Audin<sup>2</sup> revient sur cet épisode et quelques légendes qui l'ont accompagné. Abordant la question du décompte des victimes, elle conclut que les « *évaluations plus hautes, autour de 15 000 ou 20 000 morts, ne sont pas exagérées* ». Aussi, rappelle-t-elle, « *il ne s'agit pas de se jeter des crimes et des cadavres à la tête, mais de considérer les êtres humains qu'ont été ces cadavres avec respect, de ne pas les laisser disparaître encore une fois* ». 

« 40 000 fusillés », « 30 000 », « 25 000 », « 17 000 », « 12 000 », « entre 5 700 et 7 400 », etc. À quoi correspondent les différents bilans de la Semaine sanglante ?

**MICHÈLE AUDIN** : Il n'y a eu que deux « *compteurs* », Maxime Du Camp et Camille Pelletan, à la fin des années 1870, pendant le débat sur l'amnistie des communards. Le premier, écrivain et historien réactionnaire, informé par la direction des cimetières, compte 6 500 morts. Le deuxième, journaliste radical, à la suite d'une longue enquête, arrive à environ 30 000. De retour de déportation ou d'exil, les communards adoptent ce nombre. Puis plus personne ne compte.

Dans les années 2010, Robert Tombs produit de nouvelles évaluations basses. Comme le dit un encadré d'un de ses articles dans un hors-série récent du magazine *L'Histoire*, il a compté les morts dans les registres d'inhumation des 17 cimetières parisiens, du 20 au 30 mai. Maxime Du Camp aussi s'était limité à ces dates. Même méthode, même résultat.

Mais ça ne suffit pas. Je ne donne qu'un exemple : le 31 mai, le registre du cimetière Montmartre montre 492 cadavres d'inconnus... et voilà 500 morts de moins pour ces « *compteurs* » !

Quelle méthodologie et quelles sources inédites avez-vous utilisées pour vos estimations ?

J'ai consulté les registres d'inhumation, mis en ligne par les archives de Paris. Mais, s'il y a bien 17 cimetières parisiens, il n'y a pas 17 registres. Par exemple, au petit cimetière de Bercy, d'après le témoignage d'époque d'un adjoint au maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, au moins 400 corps d'inconnus sans actes de décès ont été inhumés, mais aucun registre n'a été conservé. D'autre part, la façon d'inscrire — ou pas — les corps d'inconnus variait selon les cimetières.

J'ai ouvert, aux archives de Paris, des cartons de la direction des cimetières et du service de la voirie. Là j'ai appris beaucoup, notamment sur la question des exhumations-réinhumations. Dans l'urgence, beaucoup de corps avaient été inhumés sur les berges de la Seine, dans les squares, les chantiers, les casemates des fortifications, le bois de Boulogne... La théorie des compteurs « *minimisants* » est que tous ces corps ont été immédiatement exhumés et emportés dans les cimetières. Pourtant, une lettre de l'inspecteur général des cimetières décrit, le 16 juillet, ces

**Le dimanche 28 mai 1871, la dernière barricade de la Commune cède à 13 heures dans le bas de Belleville, au terme de ce qui restera pour l'histoire la Semaine sanglante. Étonnamment, ce bain de sang abominable n'a été que peu étudié avec méthode. Michèle Audin revient sur cette lacune.**

cadavres de personnes tuées en mai dans la chaleur de l'été... Il est forcé d'arrêter les exhumations — ce n'était donc pas terminé. J'ai retrouvé aussi des factures pour les grandes quantités d'eau-de-vie qu'il a fallu donner aux ouvriers qui faisaient ce travail... Les archives confirment donc que tous les corps ne sont pas arrivés tout de suite dans les cimetières. Et n'ont donc pas été décomptés. D'ailleurs, on a trouvé des ossements de fédérés dans le sous-sol parisien jusqu'en 1920.

J'étais confinée à Strasbourg une partie du temps pendant lequel j'ai écrit ce livre. C'est grâce à l'aide de [l'historien] Maxime Jourdan à Paris que j'ai pu utiliser un document du service historique de la Défense, dans lequel l'armée avait recensé un certain nombre de personnes recherchées, qui en fait avaient déjà été exécutées. L'armée y reconnaissait elle-même des exécutions dans les ambulances, par exemple.

**« Beaucoup de corps avaient été inhumés sur les berges de la Seine, dans les squares, les chantiers, les casemates des fortifications, le bois de Boulogne... »**

Au-delà des chiffres, vous évoquez les « *légendes* » de la Semaine sanglante. Comment travaille-t-on sur l'archéologie d'une légende ?

Une légende est un fait imaginaire, ou déformé, que l'on croit (ou que certains croient) réel. Par exemple, l'existence, en bas de Montmartre le 23 mai, d'une barricade tenue par des femmes, est niée par Tombs qui parle des « *narrations romancées faites par Lissagaray* ». Et il y a une telle « *légende dorée* » de la Commune, notamment autour des femmes, que cette négation pouvait paraître plausible. Mais le plus simple est de rechercher la première apparition de ce fait. Il se trouve que j'ai beaucoup lu le *Journal officiel* publié par la Commune, et en particulier un article paru... dans le tout dernier numéro de ce journal, le 24 mai. Un journaliste raconte avoir été contrôlé à cette fameuse barricade. C'est immédiat ! Il n'a pas eu le temps d'inventer. D'ailleurs la « *narration romancée* » de Lissagaray, même si elle est publiée plus tard, reprend cet article mot pour mot. Après, je n'ai pas eu de mal à trouver d'autres confirmations. Oui, il y a eu une barricade tenue par des femmes... et il y a eu aussi des femmes sur bien d'autres barricades !

Il y a également des faits omis, oubliés, voire niés. C'est le cas des viols. Le contexte des perquisitions, ratissages et massacres en toute impunité de la Semaine sanglante s'y prêtait particulièrement.

La difficulté à dresser un bilan macabre pour la Commune renvoie aux massacres coloniaux (Sétif et Guelma en 1945 ou Madagascar en 1947-48). On pense aux controverses autour

des chiffres des morts de la répression du 17 octobre 1961. Ce parallèle a-t-il résonné en vous lors de vos recherches ?

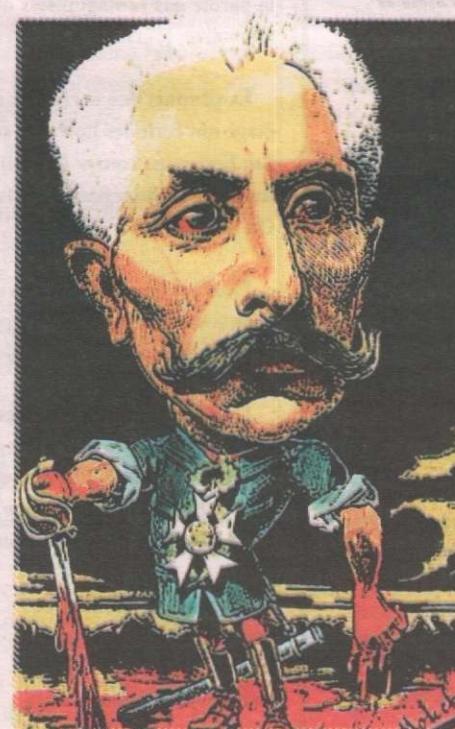
Oui, si je pense d'abord, à cause du rôle de police joué par l'armée, à la bataille d'Alger en 1957, j'ai pensé aussi au 17 octobre 1961. J'y ai été aidée par l'apparition inattendue, dans ma recherche, de Brigitte Lainé, qui est l'auteure d'un article sur les morts de la Semaine sanglante dans les registres d'état civil du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mais elle est surtout l'archiviste qui a témoigné au procès en diffamation intenté par Papon à Jean-Luc Einaudi<sup>4</sup> à propos du 17 octobre. Elle et son collègue Philippe Grand ont appuyé Einaudi à l'aide de ce qu'ils avaient observé dans les archives auxquelles il n'avait pas eu accès. L'historien a gagné son procès, mais les archivistes ont été sanctionnés.

Je vois deux étapes dans ces massacres. D'abord le terrorisme de l'État. Il faut faire peur. Comme l'a dit Thiers pendant la Semaine sanglante : « *Le sol de Paris est jonché de leurs cadavres. Ce spectacle affreux servira de leçon, il faut l'espérer, aux insurgés qui osaient se déclarer partisans de la Commune.* » Massacre de masse.

Puis le déni. Il ne faut pas que les vaincus deviennent des martyrs. Le sol de Paris était jonché de leurs cadavres, mais ils n'étaient que 6 500. Les ordres de grandeur sont différents, mais les 38 morts officiels contre les 200 probables<sup>5</sup> du 17 octobre sont dans le même rapport que les 6 500/30 000 de la Semaine sanglante.

La distance dans le temps facilite l'accès aux archives et permet de voir comment celles-ci ont pu être, dès l'origine, manipulées, voire falsifiées.

**PROPOS RECUEILLIS PAR M. L.**



## Le Marquis aux talons rouges

La sinistre figure du général Gallifet reste associée à la Semaine sanglante. Louise Michel raconte comment il fait tirer sur une foule de prisonniers sans défense : « *C'est moi qui suis Gallifet ! Vous me croyez bien cruel, gens de Montmartre, je le suis plus encore que vous ne pensez.* »

Postérité : « *Pour se prendre pour Jules Vallès, il faut avoir son Gallifet* », aurait déclaré le préfet Didier Lallement par provocation lors de sa nomination par Macron en pleine crise des Gilets jaunes. L'histoire est peuplée de dangereux bégayeurs. 



<sup>1</sup>. Malgré cela, sa synthèse sur la Commune reste un ouvrage de référence : *Paris, bivouac des révoltes*, Libertalia, 2014.

<sup>2</sup>. Outre le site inépuisable [MaCommuneDeParis.com](http://MaCommuneDeParis.com) qu'elle anime, elle est l'auteure de plusieurs récits aux éditions Gallimard : *Comme une rivière bleue, Une vie brève,oublier Clémence ou encore Joséphine Meunier, 19, rue des Juifs* (à paraître le 11 mars).

<sup>3</sup>. Acteur et témoin de l'insurrection, le journaliste publie en 1876 la première édition de sa fameuse *Histoire de la Commune de 1871*, considérée comme le classique de chez classique.

<sup>4</sup>. Décédé en 2014, Jean-Luc Einaudi est l'auteur de *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961* (Seuil, 1991). Brigitte Lainé est morte en 2018.

<sup>5</sup>. [Note de la rédaction] La dernière étude de 2006, réalisée par les historiens britanniques Jim House et Neil MacMaster, se refuse à arrêter un chiffre précis sur le 17 octobre, qui doit être considéré comme un pic d'une répression étendue sur deux mois pendant lesquels « *bien plus de 120 Algériens furent assassinés par la police en région parisienne* ».